



COMMUNIQUÉ
Publication immédiate

Bonne nouvelle pour les organismes qui accueillent les familles monoparentales et recomposées !

Québec, le 17 mai 2022 – Cet après-midi, le ministre de la Famille a annoncé, en conférence de presse, les modalités de répartition de l'augmentation des 9,9 millions \$ du financement à la mission accordée aux quelque 280 organismes communautaires Famille. « La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec avait déjà salué cette augmentation du financement des OCF en mars dernier, au moment du dépôt du budget », rappelle Sylvie Lévesque, directrice de la FAFMRQ. « Avec les détails rendus publics aujourd'hui, on apprend que plusieurs de nos organismes membres verront leur financement passer de 130 000 \$ à près de 170 000 \$ en 2022-2023. D'ici 5 ans, leur financement annuel passera à 185 000 \$ », poursuit-elle.

Ces augmentations permettront notamment aux OCF qui accueillent des familles monoparentales et recomposées de bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre pour améliorer les conditions de travail et salariales de leurs employé.es, une stratégie incontournable pour faire face à l'actuelle pénurie de main-d'œuvre qui frappe durement le milieu communautaire. La capacité, pour les organismes, de mieux répondre aux besoins des familles est d'autant plus cruciale alors que celles-ci vivent des problématiques de plus en plus complexes dues à un contexte difficile (violence conjugale, crise du logement, inflation record, hausse des prix à la consommation, etc.).

Cependant, d'autres organismes que ceux reconnus et financés par le ministère de la Famille ont eux aussi besoin d'être mieux soutenus financièrement. Rappelons à ce titre que si le Rapport issu de la Commission Laurent recommandait un financement de 200 000 \$ pour les organismes communautaires Famille, il recommandait également un financement adéquat pour tous les organismes communautaires qui œuvrent auprès des familles en situation de vulnérabilité. Les autres ministères devraient donc emboîter le pas en garantissant un meilleur financement à ces organismes.

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec existe depuis 1974. Sa mission est de défendre les droits et les intérêts des familles monoparentales et recomposées et de fournir un soutien à ses associations membres par des services de formation et d'information. La FAFMRQ regroupe une quarantaine d'associations membres à travers le Québec.

– 30 –

Information : Sylvie Lévesque, directrice générale, (FAFMRQ), tél. : (514) 729-6666 / cell. : (514) 710- 6661 / www.fafmrq.org